



Jour de Carence

Le gouvernement cherche encore à se faire du fric sur le dos des fonctionnaires

NOUVEL IMPÔT DÉGUISÉ POUR LES FONCTIONNAIRES

Le gouvernement vient de restaurer (dans le sens faire du neuf avec du vieux) la journée de carence des fonctionnaires pour 2018, consistant en le non-paiement du premier jour d'un arrêt-maladie.

Cette mesure est idéologique et économique.

Le gouvernement favorise les véritables privilégiés : ceux qui nous volent 60 à 80 milliards d'euros par l'évasion fiscale. Il préfère s'attaquer encore aux fonctionnaires qui ont soit disant plus d'avantages que les salariés du privé, qui creusent les déficits publics... Rappel les infirmier-e-s des hôpitaux français sont parmi les plus mal payés d'Europe voire du monde (source de l'OCDE 2017). La réalité de cette mesure, c'est 270 millions d'euros d'économie faits sur le dos des fonctionnaires.

L'instauration d'un jour de carence implique la perte de près de 5% du salaire mensuel en cas d'arrêt maladie. Cette journée de carence n'est pas justifiée. En 2015 le gouvernement publie une étude sur l'absence pour raison de santé en lien avec les conditions de travail. Cette étude démontre que la dégradation des conditions travail et de la santé est liée aux nouvelles organisations de travail « innovantes » qui viennent de l'industrie. Et pour conclure ce document nous explique que pour le secteur privé la prise en charge de la carence n'accroît pas la probabilité d'augmenter le nombre d'arrêts.

Rappel : 2/3 des salariés du privé ne sont pas concernés par les jours de carence. De qui se moque-t-on !!!

La journée de carence ne lutte pas contre l'absentéisme. La lutte contre l'absentéisme passe par l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des effectifs. Quelles sont les mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre les suicides, contre les burn-out ou la souffrance au travail ? Rien !

Après le gel du point, l'arrêt de PPCR, c'est le jour de carence... N'en jetez plus, la coupe est pleine !...

LA CGT REVENDIQUE :

- **La suppression du jour de carence ;**
- **Des effectifs pour pratiquer Humainement les missions d'aides, de soins et d'accompagnement ;**
- **L'amélioration des conditions de travail ;**
- **L'augmentation du point d'indice ;**
- **Un déroulement de carrière linéaire, le même pour tous ;**
- **Le rattrapage des pertes du pouvoir d'achat...**